



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26
Date convocation 09/12/2022		
Date Publication 21/12/2022		
N° Délibération 2022/06/05		
Secrétaire de Séance Jérôme Aujoulat		

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : Mmes et MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOULAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Christophe CAVARD, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Absents représentés : Mmes et MM. Laurence JACQUEMART (pouvoir à Jean-Luc CHAPON), Hélène GILET (pouvoir à Muriel BONNEAU), Séverine PEUCHERET (pouvoir à Sandra ROLLET), Romain BETIRAC (pouvoir à Guy ATTIGUI).

Absents non représentés : Mmes et MM. Amandine BRUNEL, Delphine DEJEAN, Jérôme MAURIN

Objet : Adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 Août 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/06/04 du 15 décembre 2022 adoptant la nomenclature M57,

La mise en œuvre de la nomenclature M57 engendre obligatoirement la mise en place d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, qui formalise les principales règles budgétaires et financières de la collectivité, et permet de regrouper dans un document unique les règles auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans un cycle budgétaire.

Ce document apporte également des précisions dans la gestion pluriannuelle (autorisation de programme et autorisation d'engagement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- Approuve le RBF (Règlement Budgétaire et Financier) joint en annexe.

Le secrétaire de séance,
Jérôme AUJOULAT

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

